



CCED

Janvier 2017 

Présentation sur la

Stratégie en matière de besoins particuliers



Vision de la Stratégie provinciale

« Un Ontario où les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent les services opportuns et efficaces dont ils ont besoin pour participer pleinement à la maison, à l'école, dans la collectivité, et lorsqu'ils se préparent à atteindre leurs buts à l'âge adulte ».





EN 2014 : LANCEMENT DE LA STRATÉGIE PROVINCIALE SUR LES BESOINS PARTICULIERS

Les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation, des Services sociaux et communautaires, et de la Santé et des Soins de longue durée ont lancé la Stratégie. Ils reconnaissent que les familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers peuvent éprouver des difficultés à avoir accès à des services.

Buts de la Stratégie

- **Dépister plus précocement les besoins des enfants et leur obtenir plus rapidement l'aide qu'il leur faut**
 - Des fournisseurs qui auront reçu une formation recourront à un nouveau processus de dépistage pour les enfants d'âge préscolaire. Ils dépisteront aussitôt que possible les risques éventuels en matière de développement de l'enfant.
- **Coordonner la planification des services**
 - Des coordonnateurs de la planification des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes dirigeront les familles vers les services appropriés.
- **Uniformiser la prestation des services de réadaptation**
 - Intégrer la prestation des services de réadaptation, plus précisément des services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie. Les services seront plus accessibles et uniformes, dès la naissance et pendant toute la scolarité.



Planification des services coordonnés



Planification des services coordonnés

Éléments clés :

- Un seul organisme de coordination dans chaque zone de prestation de services par lequel les familles peuvent accéder à la planification de services coordonnés dans tous les secteurs.
- Au CSDCCS, nous transigeons avec treize (13) zones de prestation de services.
- Personnes dédiées à la planification des services dans chaque organisme coordonnateur, responsables de planifier les services coordonnés au nom des familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes, en travaillant en collaboration avec les secteurs de l'éducation et des services à l'enfance.
- Un plan de services coordonnés pour chaque enfant/jeune qui tient compte de l'ensemble de ses objectifs, points forts et besoins ainsi que des services que l'enfant ou la jeune personne reçoit ou compte recevoir.





Prestation intégrée des services de réadaptation



Prestation intégrée des services de réadaptation

La prestation intégrée des services de réadaptation (PISR) sera :

- Offerte aux enfants et aux jeunes, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité.
- Facile d'accès pour les familles, les enfants et les jeunes qui en font une expérience aisée à titre de programme unique de soins intégrés.
- Offerte, dans la mesure du possible, en milieu scolaire pour les enfants d'âge scolaire.
- De qualité supérieure, fondée sur les pratiques axées sur les données probantes et les connaissances de professionnels de la santé réglementés.
- En mesure de tenir compte des besoins et des points forts d'enfants et de jeunes en particulier et de leurs familles.
- Axée sur la maximisation des résultats de l'enfant, de la jeune personne.

Modèle à 3 niveaux

